



## **Covid-19 – Mesures sanitaires - Hébergement 2021**

Version du 8 janvier 2021

Avant votre arrivée :

- Signer l'engagement en fichier joint et nous le retourner.
- Faire vos achats au maximum dans votre région avant de partir (demande du gouvernement), afin de minimiser les déplacements d'une région à l'autre. L'épicerie du village fait la livraison et de la cueillette si jamais vous avez besoin de vous approvisionner durant votre séjour.

À l'arrivée :

- Plutôt que de vous faire passer par la réception, vous devrez aller directement à votre chalet. Ainsi, nous réduirons les contacts au minimum. Pour les directives et le paiement, voir votre confirmation.

Le jour du départ vous devrez :

- Jeter vos ordures dans le bac vert et votre recyclage dans le bac bleu à l'extérieur du chalet.
- Déposer vos serviettes sales dans le sac transparent à cet effet (il vous sera fourni avec les produits ménagers à votre arrivée). Fermer le sac et le laisser près de la porte d'entrée.

Éléments fournis au chalet :

- Vous aurez à votre disposition dans le chalet un nettoyeur tout usage et du savon à vaisselle.
- Nous pourrions vous fournir serviettes et couvertures supplémentaires au besoin en contactant notre personnel à la réception.

Éléments absents du chalet :

- Afin de minimiser les risques de propagation du virus et de faciliter la désinfection du chalet, nous avons retiré les articles suivants des chalets : Jeux de sociétés, livres, CD, DVD, coussins et couvertures décoratifs, couvertures et oreillers supplémentaires, produits de salle de bain (savon, shampooing, lotion pour le corps), café, filtres, thé, tisanes, lait, crème, sachets de sucre.

**N.B.** Tous nos chalets ont une cafetière de base nécessitant des filtres en panier.

Entretien après votre départ :

- Notre personnel à l'entretien procédera à la désinfection complète du chalet entre chaque séjour. Notre mission est de fournir à notre clientèle un séjour sécuritaire et dans la tranquillité d'esprit.

Rappel des mesures gouvernementales :

- Respect du nombre de personne maximum dans le chalet (zone rouge) : personnes vivant à la même adresse seulement. Exception prévue pour une personne seule. Elle pourra avoir un visiteur seul provenant d'une adresse différente.
- **Du 9 janvier au 8 février 2021 : couvre-feu obligatoire pour tous entre 20h et 5h.**
- Laver vos mains régulièrement.
- Respecter la distanciation sociale de 2 mètres.
- Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics intérieurs.
- Respecter l'étiquette respiratoire (toussez dans son coude et mouchoir à usage unique).
- Si vous présentez des symptômes de la Covid-19 avant votre séjour, nous contacter dès que possible.
- Si vous présentez des symptômes de la Covid-19 pendant votre séjour, nous contacter immédiatement et signaler votre situation à la ligne info coronavirus affichée dans le chalet.
- Les déplacements interrégionaux ne sont pas interdits, ils sont seulement non recommandés.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions. Nous comptons sur votre collaboration quant à ses mesures. Nous vous souhaitons un beau séjour en toute sécurité.

L'équipe du Moulin de St-Laurent